

Torah écrite (pentateuque) - Exode

Chapitre 30

- 30,1 "Tu feras aussi un autel pour la combustion des parfums; c'est en bois de chittîm que tu le feras.
- 30,2 Une coudée sera sa longueur, une coudée sa largeur, il sera carré, et deux coudées sa hauteur; ses cornes feront corps avec lui.
- 30,3 Tu le recouvriras d'or pur, savoir: sa plateforme, ses parois tout autour et ses cornes; et tu l'entoureras d'une bordure d'or.
- 30,4 Tu y adapteras deux anneaux d'or au-dessous de la bordure, à ses deux parois, les plaçant de part et d'autre: ils donneront passage à des barres qui serviront à le porter.
- 30,5 Tu feras ces barres de bois de chittîm et tu les recouvriras d'or.
- 30,6 Tu placeras cet autel devant le voile qui abrite l'arche du Statut, en face du propitiatoire qui couvre ce Statut et où je communiquerai avec toi.
- 30,7 C'est sur cet autel qu'Aaron fera l'encensement aromatique. Chaque matin, lorsqu'il accommodera les lampes, il fera cet encensement,
- 30,8 et lorsque Aaron allumera les lampes vers le soir, il le fera encore: encensement quotidien devant l'Éternel, dans toutes vos générations.
- 30,9 Vous n'y offrirez point un parfum profané, ni holocauste ni oblation et vous n'y répandrez aucune libation.
- 30,10 Aaron en purifiera les cornes une fois l'année; c'est avec le sang des victimes expiatoires, une seule fois l'année, qu'on le purifiera dans vos générations. Il sera éminemment saint devant l'Éternel."
- 30,11 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 30,12 "Quand tu feras le dénombrement général des enfants d'Israël, chacun d'eux paiera au Seigneur le rachat de sa personne lors du dénombrement, afin qu'il n'y ait point de mortalité parmi eux à cause de cette opération.
- 30,13 Ce tribut, présenté par tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, sera d'un demi-sicle, selon le poids du sanctuaire; ce dernier est de vingt ghéra, la moitié sera l'offrande réservée au Seigneur.
- 30,14 Quiconque fera partie du dénombrement depuis l'âge de vingt ans et au-delà doit acquitter l'impôt de l'Éternel.
- 30,15 Le riche ne donnera pas plus, le pauvre ne donnera pas moins que la moitié du sicle, pour acquitter l'impôt de l'Éternel, à l'effet de racheter vos personnes.
- 30,16 Tu recevras des enfants d'Israël le produit de cette rançon et tu l'appliqueras au service de la Tente d'assignation et il servira de recommandation aux enfants d'Israël devant le Seigneur pour qu'il épargne vos personnes."
- 30,17 L'Éternel parla ainsi à Moïse:
- 30,18 "Tu feras une cuve de cuivre, avec son support en cuivre, pour les ablutions; tu la placeras entre la Tente d'assignation et l'autel et tu y mettras de l'eau.
- 30,19 Aaron et ses fils y laveront leurs mains et leurs pieds.
- 30,20 Pour entrer dans la Tente d'assignation, ils devront se laver de cette eau, afin de ne pas mourir; de même, lorsqu'ils approcheront de l'autel pour leurs fonctions, pour la combustion d'un sacrifice en l'honneur de l'Éternel,
- 30,21 ils se laveront les mains et les pieds, pour ne pas mourir. Ce sera une règle constante pour lui et pour sa postérité, dans toutes leurs générations."
- 30,22 L'Éternel parla ainsi à Moïse: "



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 30,23 Tu prendras aussi des aromates de premier choix: myrrhe franche, cinq cents sicles; cinnamone odorant, la moitié, soit deux cent cinquante; jonc aromatique, deux cent cinquante,
- 30,24 enfin casse, cinq cents sicles au poids du sanctuaire; puis de l'huile d'olive, un hîn.
- 30,25 Tu en composeras une huile pour l'onction sainte, manipulant ces aromates à l'instar du parfumeur: ce sera l'huile de l'onction sainte.
- 30,26 Tu en oindras la Tente d'assignation, puis l'arche du Statut;
- 30,27 la table avec tous ses accessoires, le candélabre avec les siens; l'autel du parfum;
- 30,28 l'autel aux holocaustes avec tous ses ustensiles et la cuve avec son support.
- 30,29 Tu les sanctifieras ainsi et ils deviendront éminemment saints: tout ce qui y touchera deviendra saint.
- 30,30 Tu en oindras aussi Aaron et ses fils et tu les consacreras à mon ministère.
- 30,31 Quant aux enfants d'Israël, tu leur parleras ainsi: Ceci sera l'huile d'onction sainte, en mon honneur, dans vos générations.
- 30,32 Elle ne doit point couler sur le corps du premier venu et vous n'en composerez point une pareille, dans les mêmes proportions: c'est une chose sainte, elle doit être sacrée pour vous.
- 30,33 Celui qui en imitera la composition, ou qui en appliquera sur un profane, sera retranché de son peuple."
- 30,34 L'Éternel dit à Moïse: "Choisis des ingrédients: du storax, de l'ongle aromatique, du galbanum, divers ingrédients et de l'encens pur; le tout à poids égal.
- 30,35 Tu en composeras un parfum, manipulé selon l'art du parfumeur; mixtionné, ce sera une chose pure et sainte.
- 30,36 Tu le réduiras en poudre fine et tu en poseras devant le Statut, dans la Tente d'assignation, où je communiquerai avec toi; ce sera pour vous une chose éminemment sainte.
- 30,37 Ce parfum que tu composeras, vous n'en ferez point un semblable pour votre usage: ce sera pour toi une chose sacrée, réservée au Seigneur.
- 30,38 Quiconque en fera un pareil pour en aspirer l'odeur, sera retranché de son peuple."



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions